



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

30/01/2025

AFFICHEE LE :

30/01/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

06 février 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 05 février , à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Sylvain GIRODON À Véronique VASTEL,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

OCTROI D'UNE SUBVENTION SOUS LA FORME D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER POUR LA REQUALIFICATION DU BOULEVARD SCHUMAN

DELIBERATION N° **DELIB-2025-143**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La fermeture de plusieurs enseignes commerciales (Fly, Salon Center, etc.) dans la zone d'activités « Vallée Barrey » a conduit la ville de Mondeville à engager une opération de requalification urbaine en partenariat avec l'EPF de Normandie et Normandie Aménagement. L'objectif est d'urbaniser cette zone et d'en faire un nouveau quartier d'habitation.

Après une large consultation, le promoteur REALITES a été retenu pour la qualité architecturale de son projet et ses innovations en matière énergétique et environnementale. En 2024, REALITES a déposé un permis de construire, démarré les travaux et prévoit de livrer, à l'automne 2025, 73 logements ainsi que des locaux d'activités dans sa résidence nommée « Armonia ».

Pour accompagner ce projet d'envergure, la commune de Mondeville a souhaité procéder à la requalification du Boulevard Schuman à proximité des futures constructions. Cette requalification a pour objectifs :

- d'assurer un accès fonctionnel et sécurisé au programme immobilier via le Bd Schuman ;
- d'embellir le quartier et de végétaliser les abords du projet immobilier ;
- d'intégrer des cheminements doux pour les piétons et les cyclistes en continuité de la voie verte ;
- d'installer des points d'apport volontaire enterrés (PAVE).

Ces travaux sont pilotés par la Communauté urbaine Caen la mer. Leur coût est estimé à 380 000 € TTC ; ils seront menés d'ici l'automne 2025. Afin de contribuer à leur financement, il est proposé que la commune de Mondeville verse un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer d'un montant de 133 000 €. Une première moitié du montant (66 500 €) sera versée en 2025 sur présentation de l'ordre de service ou du bon de commande de démarrage des travaux. Le solde (66 500 €) sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation du bilan financier de l'opération.

Les modalités précises de l'attribution du fonds de concours font l'objet du projet de convention ci-joint.

Ainsi,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5215-26
VU le projet « Armonia »

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de requalifier le Boulevard SCHUMAN et de proposer des points d'apport volontaires enterrés,

Après consultation de la Commission Urbanisme et Transition Ecologique du mardi 21 janvier 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCEPTER** le versement d'un fonds de concours pour la requalification du Boulevard SCHUMAN,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec la communauté urbaine ci-jointe et d'en assurer la bonne application.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET